



Office Burundais des Recettes

"Soyons fiers d'être des contribuables et construisons notre pays"

COMMISSARIAT GENERAL

N/REF: OBR/CG/01/ 31 /K.H/ 2010

NOTE D'INFORMATION A L'INTENTION DES USAGERS

Il est porté à la connaissance des usagers de l'Administration des Douanes et Accises qui œuvrent au port de Bujumbura, qu'il est institué un horaire de travail continu de 7h30 à 20h00.

A cet effet, il est constitué deux équipes qui vont servir les clients comme suit :

1. 1^{ère} équipe : 7H30 à 16H30 avec une pause d'une heure de 12H00 à 13H00.
2. 2^{ème} équipe : 11H00 à 20H00 avec une pause d'une heure de 14h00 à 15H00.

Les partenaires impliqués dans les opérations de dédouanement sont invités à prendre toutes les dispositions appropriées en vue de la mise en œuvre de ce nouvel horaire.

Le Commissaire des Douanes et Accises est chargé d'assurer la mise en application de la présente note qui entre en vigueur à partir du 11 octobre 2010.

Fait à Bujumbura, le 5 Octobre 2010

LE COMMISSAIRE GENERAL,

REPUBLIQUE DU BURUNDI
KIERAN HOLMES

Commissaire Général
OFF. B. P. 3465 BUIJUMBURA II
BURUNDAIS DES RECETTES